

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****25e séance**de la législature  
2011 - 2016**Jeudi 19 février 2015**

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	<b>Mme Claudia PERRIN</b> , Présidente
Sont présents	:	45 Conseillères et Conseillers sur 55
Excusé(e)s	:	Mme STAUB Catherine MM. BERTHOLET Michel DUBACH Marc EGGEN Eric FERAZZA Pier-Antonio MORIER François MUGGLI Philippe PISANI Jean-Claude ROTA Daniel
Absent non excusé	:	M. CAVARRETTA Salvatore
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Il est 20h00 lorsque **Mme la Présidente Claudia PERRIN** accueille l'assemblée réunie pour cette première séance de l'année. Elle salue **M. Edgar SCHIESSER, Syndic, Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Daniel CROT et Luigi MANCINI**, ainsi que M. le Municipal lausannois Olivier Français et M. Fadi Kadri, chef de service, présents ce soir pour nous parler de la rénovation de la station s'épuration de Vidy (STEP).

M. le Municipal Denis FAVRE est excusé, retenu par une autre obligation.

Des salutations sont aussi adressées à la presse et au fidèle public.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 4 février 2015.

**1. Appel**

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 45 conseillères et conseillers sur 55 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

Comme annoncé dans la convocation, le début de notre séance est consacré à un exposé sur la rénovation prochaine de la STEP de Vidy.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** prend alors la parole pour souhaiter la bienvenue à M. le Conseiller national Olivier Français, Municipal des travaux de la Ville de Lausanne, ainsi qu'à M. Fadi Kadri, chef de service de l'Assainissement de la même ville. Il précise qu'il a bien parlé de conseiller national car la Loi sur l'environnement est une loi fédérale et, dans ce domaine, les exigences viennent de Berne. Il observe qu'une présentation de la rénovation de la STEP de Vidy paraissait tout à fait indiquée puisque le Conseil communal a souhaité être mieux informé et bénéficier de davantage de présentations de ce style. En octobre 2012, le Conseil a voté le nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Il y était fait mention d'une taxe annuelle de traitement des eaux qui allait faire un bond : de CHF 0.65/m<sup>3</sup> à 1.90 au maximum. Il était alors déjà indiqué que les travaux envisagés à la STEP de Vidy seraient très importants.

M. le Syndic profite encore de la présence de notre hôte pour relever la très bonne collaboration que notre Commune entretient avec la Ville de Lausanne. Il y a déjà eu 3 séances cette année, notamment dans le cadre du PDLi (Plan Directeur Localisé intercommunal). Des négociations ont aussi lieu pour la reprise du réseau d'eau par la Ville de Lausanne qui est d'ailleurs notre unique fournisseur d'eau. Les travaux avancent et, bien évidemment, la décision finale est de la compétence du Conseil communal auquel un préavis sera présenté dans les mois à venir.

M. le conseiller national Olivier FRANCAIS prend la parole et présente, pendant plus d'une demi-heure un exposé détaillé des futurs travaux qui se dérouleront à la Station d'épuration. Ses propos sont agrémentés par la projection de plans, graphiques et autres éléments de cette très importante rénovation de la STEP entrée en fonction en 1964.

A l'issue de sa présentation, il répond à plusieurs questions posées par les membres du Conseil.

Après les remerciements d'usage, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** prend congé de MM. Français et Kadri. Il est 21.05 h. lorsque la séance ordinaire du Conseil reprend avec le point 2 de l'ordre du jour.

## 2. Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour proposé dans la convocation du 4 février 2015 n'est demandée. Il est considéré comme accepté.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 48 / 2015 Législature 2016-2021
  - 1) Election du Conseil communal – fixation du nombre de membres
  - 2) Election de la Municipalité – fixation du nombre de membres
7. Préavis municipal No 49 / 2015 Rapport sur le Postulat Guillaume Dériaz et consorts « pour un véhicule Mobility »
8. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme
9. Election d'un membre à la Commission de gestion
10. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

## 3. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

**M. le Conseiller Simon LOB** signale, dans son intervention au bas de la page 361, que la négation a été oubliée dans sa dernière phrase qui devient : « ...tous n'y pensent pas ou **ne sont pas** forcément au courant. »

**VOTE** : le procès-verbal ainsi modifié est adopté à la majorité moins 1 abstention.

#### **4. Communications du Bureau (en annexe)**

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** en donne lecture.

#### **5. Communications de la Municipalité (en annexe)**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** en donne lecture.

#### **6. Préavis municipal No 48 / 2015 Législature 2016 – 2021**

- 1) Election du Conseil communal – fixation du nombre de membres**
- 2) Election de la Municipalité – fixation du nombre de membres**

**M. le Conseiller Gabriel NICOD**, rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. C'est à l'unanimité que celle-ci adopte les conclusions du préavis telles que présentées, soit un nombre de 55 conseillers et de 5 municipaux.

#### **DISCUSSION**

**M. le Conseiller Henri PISANI** a deux approches. Manifestement il y a l'unanimité mais, personnellement, il a le sentiment que c'est mieux d'avoir, au sein de l'organe délibérant, 60 personnes et 7 conseillers municipaux à l'exécutif. Il fait une remarque générique nonobstant ce qui est dit dans le rapport : « Je suis au Conseil depuis 1989. Chaque année on nous a servi l'argument que l'on manque de personnes mais finalement on a toujours eu le nombre de personnes voulues pour le Conseil communal. On peut voir le fait que si des "viennent-ensuite" ont démissionné en cours de législature, c'est peut-être justement parce qu'ils n'ont pas été impliqués tout de suite ou plus rapidement. Je suis donc pour 60 mais ne désire pas déposer un amendement si je suis tout seul ! ».

Pour la partie municipale, il est plutôt partisan et même convaincu de passer de 5 à 7 membres pour diverses raisons. Il voit déjà un mode de fonctionnement au sein de la Municipalité qui est scindé en 3 parties. Il y a une activité collégiale, une gestion des dicastères et une représentation au sein des organisations intercommunales et régionales. Les activités collégiales sont, à son sens, fractionnées en deux : les séances hebdomadaires et les séances extraordinaires. La gestion du dicastère se définit par plusieurs actions, il y a des conduites dans l'établissement des dossiers et des projets qui sont présentés en séance de Municipalité ou au Conseil communal. Il y a des participations avec les commissions permanentes ou avec les autorités voisines. Il y a naturellement l'application des décisions que nous avons prises, municipales, voire cantonales.

Il y a la posture spéciale du Syndic. Hormis le devoir permanent de surveillance et de contrôle, c'est un peu le porte-parole de la Municipalité et le chef de la maison. Ce qui amène l'intervenant à une conclusion qui est ce que nous vivons ces temps. Il y a une complexité des dossiers qui est de plus en plus flagrante. Les Municipaux se trouvent continuellement face à une multitude de dispositions légales à respecter, de procédures à suivre, de déterminations à produire, d'informations à trier, de renseignements à solliciter, d'interlocuteurs à rencontrer.

Le deuxième point qui apparaît aussi important à **M. le Conseiller Henri PISANI** au sein de l'Exécutif, c'est la disponibilité et la redondance. Les charges municipales semblent de plus en plus ardues à tenir et aussi

difficilement compatibles avec l'exercice d'une profession régulière, ce qui ferme peut-être des portes, sans faire de jeunisme, à des personnes éventuellement plus jeunes, en tout cas pour essayer d'avoir des gens actifs. Il ne faudrait donc pas fermer cette voie. Il aimerait surtout arriver à quelque chose qui lui paraît très important, c'est qu'il faut que l'on politise davantage l'Exécutif qui va en devenir. Pourquoi ? Parce que nous allons nous projeter dans les 15 prochaines années dans une phase qui apparaît décisive pour Romanel, telle que nous l'avons un peu vécue dans les années 70. Il faut se sortir de la tête que les personnes qui sont assises dans cette salle vont ou ne vont pas se représenter. Il faut se projeter aussi sur le fait que nous aurons un système à la proportionnelle. Tout cela l'amène à penser que ce serait mieux d'avoir plus de personnes à l'Exécutif du fait que l'on a des dossiers plus complexes et pour ouvrir des possibilités à d'autres personnes.

Ici encore, avant de déposer un amendement, il désire prendre la température du Conseil.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** désire appuyer son préopinant. Il adhère entièrement à ses arguments concernant le nombre de 60 conseillers. Pour avoir été du Bureau pendant quelques années, il peut témoigner du casse-tête pour désigner les membres des commissions lorsqu'il faut prendre divers critères en considération pour ces nominations, appartenance à une commission permanente, à un certain groupe, tout en tenant compte aussi de certaines expériences professionnelles selon les objets à traiter. C'est toujours difficile et ce ne doit pas être impossible d'avoir 5 personnes de plus qui seront bienvenues. Il soutient donc la proposition d'en rester au chiffre actuel de 60.

Quant aux 7 Municipaux, il ne reprend pas les arguments de M. le Conseiller Henri PISANI qui sont tout à fait exacts mais désire juste en ajouter un : il y a eu durant cette législature beaucoup de préavis renvoyés, assez souvent parce qu'ils n'étaient pas prêts. Peut-être était-ce la faute de l'Etat ou à autre chose, mais nous avons dû plusieurs fois renvoyer des séances du Conseil et il est possible qu'en ayant des forces supplémentaires autour de la table cela ne se produirait pas et permettrait de pouvoir mieux suivre les affaires de notre Commune.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** rejoint elle aussi ses préopinants. Elle a beaucoup réfléchi après avoir pris connaissance de ce préavis. Elle regrette que le rapport de la Commission technique ne contienne pas davantage d'explications ou de comparatifs en disant : « Si nous sommes 5, quels sont les points négatifs et quels sont les points positifs ? Et, si nous sommes 7, quels sont aussi les points négatifs et les positifs ? Cela aurait pu nous aider à nous positionner sur ce préavis. Personnellement, elle a essayé de voir quels sont les points qui pourraient être positifs par rapport à 7 municipaux. Comme déjà dit, les dossiers sont toujours plus compliqués à traiter et demandent toujours plus de temps.

Mme la Conseillère siège depuis deux législatures dans notre Conseil et entend souvent dire que les personnes n'ont pas de temps et que la charge de travail est très importante. Elle pense qu'être 7 déchargerait d'une partie du travail, permettrait d'aller plus à fond dans les dossiers et de faire des échanges par rapport aux expériences. Cela aiderait à trouver des solutions sur les préavis.

On dit toujours aussi que l'on ne va pas trouver assez de monde ou que les gens ne seront pas compétents. A son sens, quelqu'un qui se présente à la Municipalité est capable de prendre la mesure des tâches qui l'attendent. Il ne connaîtra pas tout mais pourra amener quelque chose et un partage de professionnalisme. Elle part du principe qu'à 7 on peut très bien avoir une collégialité. Elle soutiendra un amendement pour 7 municipaux. Quant au nombre de conseillers communaux, on a toujours réussi à trouver les personnes nécessaires. Elle réfléchit toutefois encore si elle soutiendra un éventuel amendement pour 60 conseillers.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** pense que les faits sont assez convaincants pour ce qui est du nombre de conseillers. On dit qu'il y a assez de monde mais il faut espérer qu'il n'y aura pas trop de démissions ces prochains temps sans quoi il faudra faire, comme dans certaines communes, une élection complémentaire. Il laisse le Conseil débattre puisque c'est lui qui prend cette décision.

Pour ce qui est du nombre de municipaux, il demande de se référer au tableau annexé au préavis. Sur 29 communes de la région, dont Prilly, Pully, Echallens, Lutry, seules Lausanne, Renens, Ecublens et Le Mont-sur-Lausanne comptent 7 Municipaux. Notre Municipalité a rencontré le syndic de cette dernière localité qui a laissé entendre qu'une réflexion globale avait lieu et qu'un Exécutif à 5 pourrait être décidé pour la prochaine législature. De nombreuses réunions de syndics se sont déroulées en ce début d'année d'où il est ressorti qu'aucune commune ne va passer à 7. S'il y a 7 municipaux, on n'arrive plus à répartir les dicastères d'une manière égale et on a constaté que dans les réunions intercommunales, au lieu qu'une seule personne y aille, ils y vont à deux parce que les sujets se recourent. Tous les avis qui ont été

pris maintiennent que c'est avec ce nombre de 5 que l'efficacité est la meilleure.

On nous dit qu'il faut des compétences. Bien évidemment, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'élus du peuple. Il relève le fait important qu'il faut s'assurer de l'avis de moult experts, juristes, ingénieurs, etc., vu la difficulté des dossiers. A son avis, ce ne sont pas deux municipaux de plus qui vont résoudre cette problématique.

Il signale encore qu'il y a 5 ans, il y a eu une rupture de collégialité annoncée et voulue puisque le Municipal d'alors M. Jacques Baudet était d'avis qu'il fallait être 7. Aujourd'hui, les 5 membres de la Municipalité disent que, pour la prochaine législature, il faut rester au nombre de 5. Lorsque M. Meystre relève qu'il y a eu beaucoup de projets renvoyés, ce n'est pas exact, à part le PPA Village qui a eu quelques soucis. Les tableaux prévisionnels des sujets à traiter, qui évoluent selon les dossiers, sur lesquels est basée sa réflexion, ne devraient peut-être plus rien indiquer si cela provoque l'idée qu'il n'y a pas d'objets à traiter ou qu'ils n'étaient pas prêts.

Il conclut : « Ce chiffre de 5 répond bien à ce qui correspond à une bonne efficacité, à la collégialité la meilleure et permet un travail efficace. Nous vous demandons donc de maintenir le nombre de municipaux à 5 pour la prochaine législature 2016 – 2021 ».

**M. le Municipal Luigi MANCINI** observe, quant à la charge de travail des municipaux, qu'il est vrai qu'il y a des dicastères où il y a davantage de travail que dans les autres. Il demande de faire confiance à la Municipalité pour une meilleure répartition des dicastères pour la prochaine législature. Passer de 5 à 7 municipaux ne sert à rien du tout. Nous sommes en train de changer le nombre de personnes en haut de la pyramide mais nous ne pensons pas à la base. Il faut y penser. Ce sont le service technique et les employés communaux qu'il faut augmenter. Etre 7 sera une source de démotivation. Il invite à accepter une municipalité à 5 membres.

**M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** trouve, à la lecture du préavis, que rien ne nous prouve qu'à 7 membres à la Municipalité ce ne serait pas mieux. Notre Commune va au-devant de futurs développements importants, pourquoi ne pas essayer de passer à 7 durant une, voire deux législatures et après on tire un bilan ? Personnellement, il soutient la proposition de passer à 7.

Selon **M. le Conseiller Bernard MOTTET**, 5 ou 7 membres, c'est tout à fait subjectif. Qu'est-ce qui nous prouve que l'un ou l'autre serait mieux ? C'est la même chose pour le nombre de conseillers communaux, 55 ou 60 ? Peu importe. Il faut, à son avis, se demander pourquoi 15 personnes ont démissionné en cours de législature ? Ont-elles déménagé, est-ce que ce n'était pas intéressant, n'étaient-elles pas intéressées ? Pourquoi sont-elles parties ? Posons-nous la question !

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** tient à préciser qu'elle ne s'est pas exprimée au nom du PLR mais à titre personnel en sa qualité de conseillère communale. Elle profite des déclarations de M. le Conseiller national Olivier Français en début de séance, qui a dit qu'en 1964 un visionnaire a créé une STEP que personne ne voulait. Peut-être que les personnes favorables à 7 municipaux sont visionnaires en anticipant la charge de travail qu'il y aura ces prochaines années. Elle ne peut pas entendre l'argument de M. le Syndic qui dit que parce qu'on est 7 et qu'on n'arrive pas à se diviser le travail, on aura plus de séances à suivre et que ce sera plus difficile. C'est juste une question d'organisation ! Si on est 7, on doit partager les tâches pour que chacun puisse le faire par rapport à son temps de travail.

**M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** consent que le Conseil communal se trouve effectivement face à des difficultés pour trouver des personnes intéressées à s'engager. Mais, il faut aussi penser qu'avec le système proportionnel, nous allons nous retrouver avec des personnes qui ne pourront pas être élues en raison de ce système d'élection. En effet, avec les partis, il y en aura qui manqueront de candidats, alors que d'autres en auront trop par rapport aux postes à repourvoir. Pour les gens qui sont intéressés et qui aimeraient participer, le fait d'augmenter un peu les effectifs ouvrira les possibilités à ces personnes de participer. C'est la raison pour laquelle, personnellement, il soutient un conseil de 60 membres afin de laisser un peu plus de marge de manœuvre pour certains groupes de pouvoir siéger au sein de notre pouvoir délibérant.

**M. le Conseiller Henri PISANI** annonce à son tour qu'il parle en son nom personnel. Il revient sur le point de la disponibilité et de la redondance. Il aimerait que l'on prenne la mesure qu'il faut désincarner la Municipalité actuelle. Il ne faut pas se dire, comme vient de l'exprimer M. Luigi Mancini : « faites-nous confiance ». On ne peut pas faire confiance puisque nous ne savons même pas si les personnes actuelles

y seront. L'intervenant essaie de se projeter avec une municipalité qui va arriver après nous, dans des conditions qui ne sont pas du tout celles que nous pensons qui devraient ou pourraient être. Cela veut dire qu'il essaie de désincarner la chose. Il trouve que nous avons eu ce soir un tout bel exemple de ce qu'il disait de la politique. M. Français est venu avec son chef de service qui n'a pas dit un mot. C'est le municipal qui a parlé du début à la fin, qui a "techniquement et politiquement" tenu la chose. Il pense et est même convaincu qu'on rentre dans une phase politique de la problématique à gérer de Romanel.

Il poursuit : « Par ailleurs, je suis à Romanel, peu m'importe ce qu'il se passe à Prilly, à Jouxens, au Mont. J'aimerais qu'à Romanel les dossiers critiques, sensibles, délicats, hyper techniques, peu importe le qualificatif, soient bien traités, avec suffisamment de compétence même si je ne doute pas que la Municipalité actuelle en a. Mais, j'aimerais qu'elle en ait encore plus et que nous nous donnions les chances d'en avoir davantage, cas échéant avec un nombre supérieur de magistrats. De surcroît, les chefs de service restent, les magistrats peuvent passer. J'y vois même un intérêt à titre pécuniaire, c'est favorable à priori à la bourse communale. Je vais déposer 2 amendements, un pour les conseillers et un pour les municipaux ».

**M. le Conseiller Thierry HENRY** ne partage pas tout à fait l'opinion de son préopinant. Nous avons effectivement eu la démonstration ce soir de M. Français qui est municipal à 100% à Lausanne et conseiller national, donc un homme politique à 150% et qui nous a présenté un projet technique d'une certaine importance. Il pense que pour ce type de projet conséquent, c'est bien d'avoir un professionnel avec soi. C'est du reste ce que nous avons eu lors des présentations sur des objets importants comme l'Esplanade ou le Service des eaux par exemple. Nous avons eu, dans ces cas précis, des professionnels qui étaient à disposition pour présenter un projet professionnel.

Personnellement, il peut comprendre une municipalité à 5. Il comprend aussi, et c'est important, que pour la prochaine législature, les personnes qui vont se présenter à la Municipalité devront avoir comme principale compétence, hormis l'intelligence et la technique, la disponibilité pour faire ce travail de municipal. Ensuite, on peut s'imaginer qu'il y ait des investissements à faire dans le personnel communal. Il y a eu plusieurs fois des critiques là-dessus quand nous voyons la quantité d'honoraires de consultants externes que paie la Commune, il y a une réflexion à mener à cet égard. Sur les projets futurs on doit se poser la question s'il y a des investissements à faire, soit pour la Commune seule, soit au niveau intercommunal, pour les projets à venir. Il n'est pas certain qu'aujourd'hui, au sein du personnel communal, se trouvent les bonnes personnes, professionnellement, pour ces projets de développement. Sa réflexion se situe plutôt à ce niveau là pour la suite.

Par contre, pour le Conseil communal, il rejoint tout à fait l'intervention de M. le Conseiller Dupasquier pour 60 personnes, en raison du mode de fonctionnement qu'on aura lors des prochaines élections qui sera pour nous une totale découverte.

Concernant le nombre de conseillers communaux, **M. le Conseiller Pierre PACHE** a un petit doute lorsqu'il est dit que l'on trouve du monde. Lors des dernières élections, il n'est lui-même pas issu des urnes. Il s'est présenté entre la première élection et l'élection complémentaire et il y a eu un arrangement entre le PLR et l'Entente Indépendante pour avoir juste le bon nombre de conseillers nécessaire pour remplir les cases. Il y a donc eu une élection tacite à ce niveau-là, ce qui signifie que l'on est allé chercher des gens, dont il était volontaire. L'idée de réduire le nombre de conseillers n'est ainsi pas si mauvaise parce que l'on concentrera un peu plus les enthousiasmes et les interventions. Il y a beaucoup de personnes qui viennent peu, s'expriment peu et qui démissionnent.

Quant au nombre de municipaux, il n'a pas d'opinion particulière sur le sujet mais il est tout de même intéressé de savoir ce qu'en pensent ceux qui sont dans le poste actuellement. Ils sont 5 à nous dire que ça marche bien comme ça et qu'il ne faut pas changer. Ils sont les mieux renseignés pour avoir une opinion valable et il aurait tendance à les croire.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** remercie M. le Conseiller Thierry Henry qui a fait une très bonne analyse qui a peut-être été mal expliquée dans ce préavis, mais c'est exactement ce que dit la Municipalité. Il ne voit pas du tout l'exemple que nous avons eu avec M. Français comme l'a vu M. le Conseiller Henri Pisani. M. le Syndic a assisté cet après-midi à une séance où M. Français devait être présent. Il n'était pas là et ce sont 3 chefs de service qui étaient sur place. L'exemple donné n'est pas bon; M. Français, comme tout le monde, ne pourrait pas maîtriser ses dossiers sans avoir un chef de service, qui n'a peut-être rien dit ce soir mais qui a quand même été là quand il a fallu souffler et qui a préparé la présentation.

Il ajoute que la Municipalité espère vivement pouvoir, par une analyse fine, si pas pour le budget 2016,

pour celui de 2017, convaincre le Conseil d'augmenter le personnel communal à certains endroits. Il risque une autocritique en disant que c'est peut-être ce que notre Municipalité a trop tardé à faire. Cela sera fait puisque cette exigence est clairement apparue.

M. le Conseiller Henri Pisani ne veut pas voir les chiffres d'autres communes, mais M. le Syndic discute tous les jours avec les syndics de nos communes voisines et a constaté qu'aucune d'entre elles ne désire augmenter le nombre de municipaux pour la prochaine législature. Il invite le Conseil à rester au nombre de 5.

**M. le Municipal Daniel CROT**, à la Municipalité depuis 2002 avec M. le Syndic, fait part de son expérience demandée par M. le Conseiller Pierre Pache. Il confirme que depuis le début de son mandat cela fonctionne très bien à 5 et qu'il n'y a aucune raison de passer à 7. Quant à la répartition des dicastères, il est exact que quelques aménagements ont dû être apportés parce qu'au début ce n'est pas facile à organiser. Il y a des hauts et des bas, des plus et des moins, certains ont peut-être plus de travail, en particulier pour qui fait partie d'associations pour lesquelles le travail se fait à l'extérieur. Si nous regardons ce qui se passe dans la région, nous voyons que dans presque toutes les communes qui nous entourent il y a 5 municipaux. Il ne croit pas que c'est être visionnaire de passer à 7 membres. 5 est le bon nombre !

Quant au choix de 55 ou 60 membres pour le Conseil communal, c'est bien sûr la décision du Conseil. Il rejoint toutefois M. le Conseiller Pierre Pache en disant que nous sommes arrivés à 60 lors des dernières élections mais qu'on a dû aller chercher des personnes qui, lorsque c'était leur tour de rejoindre les rangs du Conseil, ne sont pas venues.

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** prend d'abord la parole en sa qualité de vice-président du PLR pour préciser qu'il n'y a pas eu de mot d'ordre au sein de son groupe pour une municipalité à 7, ni dans les discussions, ni lors de votes formels. Chacun des membres s'exprime en sa qualité de conseiller communal et pas en tant que groupe.

Il parle ensuite de son expérience personnelle alors qu'il était chef de groupe et qu'il y avait lieu de chercher des candidats avant chaque nouvelle législature, d'abord d'une durée de 4 ans, puis 5 ans : c'était un très gros travail ! En ayant réfléchi à tout ça, il aurait pu être pour un statu quo à 60 puisque nous avons passé de 55 à 60 lors de la dernière législature. Il nous est suggéré, certainement intelligemment, de revenir à 55 car, évidemment, lorsqu'il faudra constituer les groupes suite au vote au système proportionnel, il faudra que tous trouvent des candidats motivés qui seront d'accord de venir siéger et pas seulement de figurer sur une liste.

Il pense donc que revenir à 55 est peut-être une certaine sagesse même si, effectivement, comme membre du Bureau, il admet qu'il est difficile de constituer parfois les commissions techniques alors que les commissions permanentes occupent déjà plusieurs d'entre nous. Personnellement, il ne votera pas pour un amendement à 60.

Pour ce qui est du nombre de municipaux, il avait, il y a 5 ans, milité pour 7, en compagnie notamment de M. le Conseiller Michel Junod. Ils avaient alors entendu les arguments de M. le Municipal Jacques Baudet et s'étaient dit que cela pouvait être une expérience à tenter. Il se refait cette réflexion maintenant et observe que finalement un collège à 5, pour une commune de 3'000 habitants, vis-à-vis des électeurs et de la population, est tout à fait approprié. A son tour il se réfère au tableau des communes annexé au préavis au sujet duquel il ajoute quelques commentaires.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** met en discussion les amendements déposés par **M. le Conseiller Henri PISANI**, dont elle donne lecture.

### **Amendements des conclusions du préavis municipal No 48 / 2015**

#### **1<sup>er</sup> amendement**

1. Pour l'élection du Conseil communal pour la législature 2016-2021 de fixer le nombre de conseillers à **60** (au lieu de 55).

**2<sup>e</sup> amendement**

2. Pour l'élection de la Municipalité pour la législature 2016-2021 de fixer le nombre de membres à **7** (*au lieu de 5*).

**DISCUSSION SUR LES AMENDEMENTS**

Personne ne désire prendre la parole.

**VOTE SUR LES AMENDEMENTS**

**1<sup>er</sup> amendement (Conseil communal) : il est refusé par 35 non, 9 oui, aucune abstention.**

**2<sup>e</sup> amendement (Municipalité) : il est refusé par 35 non, 8 oui et 1 abstention.**

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** donne lecture des conclusions du préavis :

**Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne**

- Vu le préavis 48 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 12 janvier 2015 ;
- Ouï le rapport de la Commission technique ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

1. Pour l'élection du Conseil communal pour la législature 2016 - 2021 de fixer le nombre de conseillers à 55 ;
2. Pour l'élection de la Municipalité pour la législature 2016 - 2021 de fixer le nombre de membres à 5.

**VOTE : les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité moins 6 avis contraires et 1 abstention.**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** remercie de cette décision claire et de ce soutien. Il est persuadé, au nom de la Municipalité, que c'est une bonne formule qui permettra un travail efficace pour la prochaine législature. Il s'en réjouit pour notre Commune.

**7. Préavis municipal No 49 / 2015 Rapport sur le Postulat Guillaume Dériaz et consorts « pour un véhicule Mobility »**

Le rapport de la Commission technique est lu par son président-rapporteur **M. le Conseiller Bernard MOTTET**. Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité telles que présentées.

**DISCUSSION**

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** remarque que l'on donne le nombre de personnes qui sont déjà sociétaires ou abonnées à Mobility. Connait-on aussi la fréquence d'utilisation ? Est-ce que cela atteindrait éventuellement le plafond qu'on désire mettre en place ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond que nous ne disposons pas de ces chiffres. De plus, il faut dire que les personnes abonnées à Romanel utilisent certainement des véhicules ailleurs, dans le cadre de leur travail pour aller à Berne par exemple. Nous n'avons aucune donnée concernant l'utilisation de ces véhicules. On a quand même le sentiment, et c'est le cas de communes un peu similaires comme

Echallens, où ce sont beaucoup les locaux qui en bénéficient, temporairement, pour avoir un 2e véhicule ou une voiture plus grande dans une famille. C'est ce genre d'usage qui est privilégié.

Nous n'avons pas d'autres informations. Nous savons qu'à Savigny, ils ont arrêté, il y a quelques années déjà, car il n'y avait que 4 personnes qui étaient abonnées. Il faut cependant constater que nous voyons de plus en plus de ces véhicules rouges dans la circulation et qu'ils sont utilisés de manière intense à certains endroits. Il cite la bonne fréquentation relevée à la Gare de Penthaz et à Cossonay-Ville avec des véhicules pourtant proches.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** n'est pas d'accord avec la Municipalité, surtout sur le point de la couverture du déficit. Le préavis lui a semblé un dépliant publicitaire pour Mobility qui est vantée en point 3.1. Il s'agit d'une société coopérative qui doit quand même dégager un certain bénéfice et qui, par conséquent, doit investir. Si elle investit dans un nouvel emplacement, elle doit aussi prendre des risques que ce n'est pas à nous, collectivité, à assumer.

Il n'a pas de problème à ce qu'elle vienne s'installer. Elle est bienvenue, mais qu'elle en supporte les risques. Pourquoi ce devrait être à la Commune de couvrir le risque d'une société privée ? Chaque sociétaire paie CHF 1'000.-. S'il y en a 30, cela fait déjà CHF 30'000.- à Romanel.

**M. le Conseiller Bernard MOTTET** a eu, lors du débat en commission technique, la même réaction que son préopinant. Ce n'est pas à une communauté d'assumer un besoin privé. Mais, après discussion, nous devons penser qu'une personne n'a pas forcément une voiture pour se déplacer. On met à disposition des cartes CFF, pour CHF 45.- sauf erreur, c'est une offre communale. Alors pourquoi ne pas faire l'effort pour la mise à disposition d'un véhicule ? Il a été convaincu par cette relation sociale.

**M. le Conseiller Pierre PACHE** est un peu choqué d'entendre M. le Conseiller Pierre-Alain Meystre parler d'une entreprise qui fait des bénéfices et qui n'a qu'à investir la somme risquée. On peut voir cela comme ça, mais c'est le petit bout de la lorgnette à son avis. A l'autre bout du raisonnement, il y a une commune, une collectivité, qui a des buts tels que réduire le trafic, diminuer les déplacements, la charge CO2, aller dans un sens plus écologique, plus social. L'effort demandé, même si nous mettons toute la somme de CHF 12'000.-, qu'est-ce que ça représente par rapport au budget d'une commune ? Il faut savoir ce que l'on veut, quelle société on a envie d'avoir et, personnellement, il choisit celle qui offre la possibilité à chaque citoyen de pouvoir utiliser un véhicule. C'est dommage de ne voir que l'aspect financier, raison pour laquelle il soutient complètement la démarche qui propose un choix social, écologique et intelligent.

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** est pleinement d'accord avec M. le Conseiller Pierre-Alain Meystre. Il ne voit pas en quoi la Commune doit se porter garante, surtout à hauteur de CHF 6'400.-. A la lecture du préavis, on observe qu'il y a des déficits et il aimerait savoir quelle est la durée de cette expérience, si elle devait avoir lieu, avant que la société Mobility constate que pour Romanel ce n'est pas concluant et qu'elle retire le véhicule ? De plus, si on veut aller un peu plus loin dans l'écologie, pourquoi ne pas prendre une voiture électrique ou à gaz naturel, etc. ?

Combien de temps a mis Savigny avant de renoncer à sa propre expérience ? Quant à Cossonay et Penthaz, ils ont peut-être une autre manière d'utiliser des véhicules. A Romanel, imaginez-vous cette voiture rouge parquée à la gare : après, qu'est-ce qu'on en fait ? Le suivant qui arrive à la gare, qui va la lui ramener ? Ce n'est pas comme à la gare CFF de Lausanne où se trouvent de très nombreux véhicules Mobility, mais on est dans une autre échelle. Dans notre Commune de 3000 habitants, dotée de transports publics, même si l'axe gare du LEB-Centre commercial n'est pas desservi, il n'en voit franchement pas trop l'utilité. Il répète, par ailleurs, qu'il ne voit pas pourquoi nous devrions garantir cette expérience. Si la société Mobility estime qu'elle est rentable, elle va prendre son risque d'entreprise, qui n'a pas l'air très gros, et va faire l'essai pendant 2 ou 3 ans. Puis, si ce n'est pas concluant, ce qu'il croit, elle retirera son véhicule de notre village.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** apporte la précision suivante : « Ce préavis est destiné à prendre acte du rapport sur le postulat Guillaume Dériaz et ce montant sera porté au budget, somme qu'il n'est pas question d'adopter ce soir ».

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** informe M. le Conseiller Bernard Mottet qu'il a en main une carte CFF journalière de la Commune qu'il a achetée. Elle n'est pas donnée, il l'a payée CHF 45.-. C'est le prix juste sauf erreur. Elle n'est pas subventionnée. La Commune paie pour les billets non vendus.

Il répète les termes de sa précédente intervention et met l'accent sur le fait que Romanel soutient déjà largement les transports publics.

**M. le Conseiller Bernard MOTTET** indique qu'un billet CFF Lausanne-Lugano coûte CHF 88.20. Pour qui prend une carte de la Commune, c'est CHF 45.- !

**M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET** signale, relativement à Savigny, qu'il y a seulement un bus qui passe de temps en temps, environ un par heure. Comme les gens habitent dans des quartiers dispersés, ils ont souvent 2 véhicules. Il peut arriver que quelqu'un ait besoin une fois d'une voiture Mobility mais c'est rare et c'est clair que ce n'est pas rentable dans ce cas précis.

Dans sa famille, il a des jeunes qui ont tous un abonnement CFF mais pas de voiture. Lorsqu'ils doivent se rendre à certains endroits en voiture, ils prennent une Mobility. On la réserve, on la prend à une certaine place et, après usage, on la ramène à la même place, selon l'horaire fixé. Ainsi, lorsqu'elle est réservée par une autre personne, elle est à disposition. Elle sera donc toujours à Romanel si elle est libre. Il n'y aura pas lieu d'aller la chercher à Lausanne ou ailleurs. Les prix sont corrects et il soutient sans réserve la Mobility.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** confirme la manière de fonctionner exposée par son préopinant. Tout est bien organisé et fonctionne à satisfaction. Pour ce qui est de l'argument disant que l'on subventionne une société coopérative, il n'est pas du tout convaincant. A cet égard, pensons à La Poste qui vend maintenant à peu près n'importe quoi !

Le contrat initial est de 2 ans. Ensuite, on discute. Concernant Savigny, il n'a pas le détail mais probablement que c'est après cette durée qu'ils ont renoncé au véhicule. Echallens n'a jamais eu besoin de payer quoique ce soit pour la voiture qui se trouve à la gare. Il explique que CHF 5'000.- n'est pas le montant qu'on va devoir mettre, ce n'est pas définitif. Cette somme est la pire des solutions; c'est celle de Savigny que la Municipalité a pris comme exemple pour être correcte.

Pour les cartes CFF, il atteste que la Commune fait exactement la même chose. Si les montants encaissés, soit CHF 45.- multipliés par le nombre de cartes (il y en a 2 par jour), multiplié par le nombre de jours vendus, ne couvrent pas les abonnements qui se montent à environ 12'000/pièce, la différence est payée par la Commune. Ces dernières années, elle a mis entre CHF 1'000.- et 2'000.-/an pour encourager les habitants à prendre ces cartes.

Il confirme aussi que les jeunes ne pourront qu'approuver cette mise à disposition car c'est vrai qu'en ville de Lausanne le nombre total de voitures est en constante diminution. Les gens utilisent de plus en plus les transports publics et, de temps à autres, pour diverses raisons, les véhicules Mobility. C'est quand même faire preuve de vision pour l'avenir très favorablement. Il cite encore l'exemple d'un quartier des hauts de Renens construit par Implenla qui paie le déficit éventuel du véhicule Mobility mis à disposition des habitants du quartier. Ce mode de faire pourrait être envisagé dans le futur quartier de Pré-Jaquet.

Il engage le Conseil à tenter cet essai. Le montant en question est quand même limité par rapport aux dépenses communales comme l'a dit la Commission technique. C'est un petit soutien utile à ce report modal qui est de plus en plus souhaité.

**M. le Conseiller Henri PISANI** n'est convaincu ni par le préavis, ni par le rapport. La clause du besoin n'apparaît pas, raison pour laquelle il votera contre et invite le Conseil à en faire de même.

De son côté, **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** aurait pu être convaincue par la réponse à sa question de savoir quelle est la fréquence d'utilisation, mais apparemment ce chiffre n'est pas connu. De plus, elle constate que dans les 2 communes auxquelles on aurait pu se comparer, Cossonay et Penthalaz, cela n'a pas l'air de tellement bien fonctionner puisqu'elles ont quand même dû rajouter un petit quelque chose. Elle n'a rien contre le concept Mobility qui est très bien mais elle a le sentiment qu'actuellement, vu la configuration de notre village et le nombre d'habitants, on est un peu trop tôt dans le timing. Elle est d'avis d'attendre un peu avant de mettre en place le concept et votera contre le préavis.

**M. le Conseiller Bernard MOTTET** précise qu'un funiculaire assure la liaison entre Cossonay-Gare et Cossonay-Ville mais que, malheureusement, il a été arrêté durant 2 ans pour révision. Il ajoute : « Si nous sommes trop tôt, plus loin nous serons peut-être trop tard ! ».

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions du préavis et passe au vote.

### Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis 49 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 12 janvier 2015 ;
- Ouï le rapport de la Commission technique ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

de prendre acte du présent rapport en réponse au Postulat Guillaume Dériaz et consorts du 9 octobre 2014, intitulé « pour un véhicule Mobility ».

**VOTE : les conclusions du préavis sont acceptées par 28 oui, 8 non et 7 abstentions.**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** adresse ses remerciements pour ce vote qui annonce un pas dans la bonne direction. Nous verrons quand nous introduirons ce véhicule. Il faudra très certainement attendre le prochain budget.

## 8. Election d'un membre à la Commission d'urbanisme

En remplacement de feu M. le Conseiller Frank VOCK, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** propose la candidature de **M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS** qu'il présente brièvement au nom de l'Entente Indépendante de Romanel.

Le candidat donne son accord. Il n'y a pas d'autre candidature.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** annonce que, selon l'article 45 du nouveau Règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de siège à repourvoir est égal au nombre de candidat, avec mention au procès-verbal.

Elle déclare **M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS** élu à la Commission d'urbanisme.

Il remercie l'assemblée de la confiance témoignée. Il est applaudi.

## 9. Election d'un membre à la Commission de gestion

Suite à la démission de **M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE**, un poste est à pourvoir au sein de dite commission.

Pour l'Entente Indépendante de Romanel, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** propose la candidature de **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** qu'il présente brièvement.

La candidate accepte sa désignation. Il n'y a pas d'autre candidature.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** annonce que, selon l'article 45 du nouveau Règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement lorsque le nombre de siège à repourvoir est égal au nombre de candidat, avec mention au procès-verbal.

Elle déclare **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY** élue à la Commission de gestion.

La nouvelle élue fera tout pour être à la hauteur de la tâche et remercie l'assemblée de sa confiance. Elle est applaudie.

## 10. Information des commissions permanentes

Il n'y a pas d'information.

## 11. Propositions individuelles et divers

**M. le Conseiller Fabio SKORY** a constaté que dans le petit parc-place de jeux de la rue des Tilleuls, la jolie barrière en bois qui le clôturait a été remplacée par une barrière en treillis très moche. Pourquoi ? Combien cela a-t-il coûté et pourquoi n'avons-nous pas notre mot à dire ?

**M. le Municipal Luigi MANCINI** annonce qu'en application de l'article 66, alinéa 3, du Règlement du Conseil, la réponse sera donnée lors de prochaine séance parce que M. le Municipal Denis Favre est absent.

**M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** déclare que 2018 c'est loin, mais que c'est aussi proche. En 2018, les élèves du secondaire retourneront dans les communes. Serons-nous prêts à les accueillir ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond par l'affirmative. Il précise que 2 séances ont déjà eu lieu cette année à ce sujet. Il y a plusieurs éléments à prendre en compte. Il y a d'abord l'ASIGOS qui va voir partir la composante de La Chamberonne. Cela doit être rediscuté. Un nouveau contrat doit être établi entre Prilly, Jouxens et Romanel. Cela représente la première partie des discussions.

Il faut aussi tenir compte du futur de l'Etablissement secondaire de Prilly, dans le sens que le Canton souhaite, mais on a réussi à avoir une dérogation, que les classes 7 et 8 HarmoS qui sont retournées au primaire devraient revenir dans la Commune de Romanel. C'est une première chose à examiner.

Puis, il faut effectivement évaluer ce que les nouveaux quartiers vont provoquer en besoin de classes, de garderies et d'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire). Tout cela fait l'objet d'un mandat qui devrait déboucher sur le rapport d'un géographe, adjoint de M. Jacques Baudet au SDNL. A noter que, pour une fois, ce mandat ne nous coûte rien puisqu'on finance déjà le SDNL. Ce travail sera fait en collaboration avec M. le Municipal Daniel CROT, les autorités scolaires de Lausanne, afin de déterminer où devront être localisés les futurs collèges.

Pour nous, il y a 2 contingences supplémentaires. Tout d'abord la Fondation Delafontaine, avec qui nous sommes en discussion, désire bâtir une école pour handicapés sur le terrain derrière la salle de gymnastique. Puis, la deuxième chose qui a constamment été un problème à Romanel, c'est que la majorité des élèves se trouvent à l'ouest du LEB et devaient se déplacer au collège de Prazqueron. Or, ces trajets ont toujours été problématiques, en particulier pour la traversée de la RC 401. Tout cela doit donc être examiné et débouchera sur un rapport. Il ajoute que nos 2 collèges sont malheureusement arrivés en bout de course. Retaper celui de Prazqueron, qui date de 1968, coûterait plus d'un million. Donc, la décision est pratiquement claire : il faudra passer par une nouvelle construction. Quant à celui des Esserpys, construit en 1978, il est également en très mauvais état du point de vue de l'enveloppe thermique. Des travaux très lourds devront être réalisés ou alors il sera complètement refait.

Cela fait que nous pouvons presque partir dans des études à zéro pour relocaliser nos bâtiments scolaires en fonction des besoins actuels et futurs, d'autant plus que pour 2018, les enfants sont déjà nés et on sait où ils habitent. Cela permet un examen plus fin.

Il rappelle encore qu'à côté de Bel Automne, en face de l'EMS, nous avons un terrain qui était initialement prévu pour créer une école, un local pour les jeunes, une garderie, de quoi assumer les APEMS. Tout cela va donner un rapport qui sera présenté avant septembre si possible. Ce serait bien que le Conseil puisse être informé de ces études. C'est un sujet important et, surtout, cela va coûter extrêmement cher.

**M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD** avait interpellé M. le Municipal Luigi Mancini il y a quelque temps au sujet de la porte de la protection civile à Prazqueron. Elle est en très mauvais état et doit être repeinte. Cela ne devrait pas coûter les yeux de la tête après avoir dépensé 2 millions pour ce complexe. Il lui tend une photo qu'il a faite cet après-midi.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** l'en remercie. Les travaux de peinture prévus dans ceux de l'Esplanade auront lieu à peu près en mars et la porte sera repeinte à ce moment-là.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** tient à remercier le personnel communal, notamment de la voirie, de tout le travail qui a été accompli lorsque l'hiver est enfin arrivé. C'était magnifique à voir mais cela a représenté un énorme travail, très tôt le matin et très tard le soir. Merci !

**M. le Conseiller Henri PISANI** prend la parole : « C'est un problème informatique que je désire relever. 1032RSL18220151556-LZGU2, c'est le nom du fichier des rapports des commissions permanentes qu'on télécharge sur le site de Romanel. Je viens d'apprendre que la GED est en place. Est-ce qu'on pourrait avoir, j'ai déjà écrit une lettre il y a une année, une nomenclature simple des rapports des commissions permanentes plutôt que d'avoir systématiquement des fichiers comme je viens de vous citer.

Je pense que ceux qui travaillent avec des fiches informatiques voient de quoi je parle.

Je profite, par la même occasion, de signaler que le fichier PDF en question n'est pas sous format ROC ou OCR. Cela veut dire que si l'on veut faire une recherche dans le fichier, on peut se taper tout le fichier en lecture ! J'imagine que votre GED elle a aussi inclus ça et je vous remercie. Si on pouvait le faire tout de suite, demain matin, ce serait sympa ! Merci ».

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond que tout va être repris à zéro. Le fichier incriminé a probablement été scanné, raison pour laquelle il n'est pas OCR. Cette année, cela a déjà été dit à la Commission de gestion, on va s'occuper du site de la Commune. Il y a maintenant au sein du personnel communal quelques personnes qui sont bien versées dans le domaine et qui vont pouvoir faire quelque chose. « Tout ça pour dire qu'on a pris bonne note de votre remarque ! ».

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** remercie chacun de son attention. Il est 23 h. lorsqu'elle clôt la séance en donnant rendez-vous le jeudi 26 mars 2015 à 20.00 h. dans cette même salle.

Adopté en séance du

La Présidente

Claudia PERRIN

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

## Annexe au procès-verbal de la séance du 19 février 2015

### Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

J'excuse M. le Municipal Denis Favre retenu par la nuit des apprentis.

- Peu de communications vu la trêve de Noël, et j'aimerais tout d'abord m'excuser auprès de quelques-uns parmi vous pour avoir fait, lundi soir, une confiance aveugle au Wifi de la Maison de commune et de ne pas avoir contrôlé que les rapports des deux commissions figuraient sur notre site Internet.

Nous sommes, il faut vous l'indiquer après l'obtention du budget nécessaire, dans une phase de mise en place intensive de la GED – gestion électronique des documents – au niveau de l'administration communale et, dans la foulée, nous aurons la possibilité de revoir le Site Internet. Pour l'instant nous travaillons encore à l'ancienne.

- En parallèle, et comme prévu au budget, la Municipalité a initié, en fin d'année 2014, une étude visant dans les grandes lignes :
  - ✓ A court terme, rechercher le remplaçant, après avoir revu le profil du poste, de M. Barraud sur le départ, chef de service de la voirie, parcs et promenade en arrêt maladie et qui ne pourra pas reprendre son travail ;
  - ✓ Revoir éventuellement et compléter les descriptions de fonctions des principaux collaborateurs.
  - ✓ Etablir un diagnostic et une méthodologie pour poser la nouvelle organisation interne.
  - ✓ Proposer une organisation interne performante permettant de supporter la croissance des résidents, implémenter et accompagner cette organisation dans le temps.

Pour l'instant, le premier résultat de ce travail de longue haleine, qui mobilise beaucoup les municipaux et les collaborateurs de la commune, devrait déboucher sur un premier rapport fin mars.

Sur cette base, la Municipalité décidera de la suite de la démarche qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de la législature au 30 juin 2016. Mais nous devons auparavant venir devant vous pour obtenir un crédit pour la poursuite de ce travail probablement en mai ou en juin prochain.

- Comme vous le lirez dans le prochain Romanel Info, la population a à nouveau diminué de 9 habitants, puisque nous comptons 3'280 habitants au 31 décembre 2014.
- Une bonne nouvelle avec le renouvellement d'un emprunt de CHF 3'000'000 au 30 juin 2015 avec un taux de 0.77 % pour une durée de 11 ans, alors que le taux est actuellement de 1.55 %.
- Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà noter la date du jeudi 21 mai 2015 à 19h30 à Prazqueron où aura lieu une nouvelle présentation publique de la Surveillance mutuelle des habitations par M. Christian Bourquenoud, Inspecteur principal adjoint de la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale.
- Dans le feuillet des moutons qui a valu deux plaintes adressées au Vétérinaire cantonal en novembre et surtout une multitude de remarques des voisins enchantés de la présence de ce troupeau dans notre Bassin de rétention de Sous-Lavaux.

Qu'ils soient rassurés, ils reviendront dès les beaux jours avec à leur disposition un abri en bois bien évidemment pour qu'ils puissent se réfugier tous ensemble et se protéger de la pluie, du vent et d'un fort ensoleillement.

Sur cette note bucolique, j'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

## Annexe au procès-verbal de la séance du 19 février 2015

### Communication du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- Le 16 décembre 2014, j'ai reçu de Mme la Municipale Christine Canu le message suivant :

*Madame la Présidente, chère Claudia,*

*Ma famille se joint à moi pour t'adresser, ainsi qu'aux membres du Conseil communal, nos très vifs remerciements suite aux nombreux messages de sympathie reçus lors du décès de notre mari et père Gérald Gorgerat.*

*Nous en sommes profondément touchés.*

*Reçois, Madame la Présidente et chère Claudia, nos meilleures salutations.*

- Le 13 janvier 2015, j'ai reçu un courrier de M. le Conseiller Pierre-Alain Meystre, et je vous en donne lecture :

#### **Démission commission de gestion**

*Madame la Présidente,*

*C'est avec regret que je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de la commission de gestion de notre Conseil communal.*

*En me portant candidat à la dite commission, puis à sa présidence, je pensais amener, par mon expérience, un esprit nouveau et une saine collaboration entre notre législatif et notre exécutif.*

*Je me suis rapidement rendu compte que les divergences régnant au sein de la dite commission allaient nuire à l'esprit que je souhaitais installer.*

*Par conséquent, je ne souhaite pas, par ma présence et ma présidence, cautionner des méthodes de travail que je n'approuve pas.*

*Je reste bien entendu membre de notre Conseil et à disposition pour d'autres missions qui me seront confiées.*

*Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier et je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.*

- Le 14 janvier 2015, le bureau s'est réuni afin de préparer la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 28 janvier 2015, j'ai reçu un courrier de M. le Conseiller communal Simon Lob, que je vous lis également :

#### **Démission**

*Madame la Présidente,*

*Par la présente, je tiens à vous informer de ma démission de l'Entente Indépendante de Romanel en date du 28 janvier 2015.*

*Je reste membre du Conseil communal en tant qu'indépendant.*

*En vous remerciant d'avance pour la bonne réception de mon courrier, je vous adresse, chère Présidente, mes meilleures salutations.*

- Le 4 février 2015, le bureau in corpore s'est réuni afin de nommer les membres de la commission technique qui devra rapporter sur le préavis portant sur le financement des charges d'exploitation du CIGM (centre intercommunal de glace de Malley).

En effet, et bien que le préavis n'était pas disponible, s'agissant d'un document pro forma pour toutes les Communes (hormis les chiffres bien entendu), il nous a paru opportun que les commissaires se sachent préalablement nommés et puissent ainsi se documenter en participant à l'une ou l'autre des séances d'information qui ont eu lieu à Beaulieu les 10 et 12 février 2015.

Cet objet était prévu à l'ordre du jour de la séance du 26 mars, mais c'est finalement lors de la séance du 7 mai que le conseil devra se déterminer sur ce préavis. En effet, Lausanne-Région n'ayant pas encore totalement finalisé ce préavis type suite aux séances qui ont eu lieu la semaine dernière à Beaulieu, la Municipalité n'a pas pu le remettre au Bureau pour sa séance de préparation du prochain conseil.

- Enfin, le bureau s'est réuni hier soir 18 février 2015 pour préparer la séance du 26 mars 2015, séance suivie de la traditionnelle fondue de la présidente.

J'en ai fini avec les communications du bureau.